

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3748)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD47

présenté par

Mme Le Dissez, M. Chanteguet, Mme Berthelot, Mme Romagnan, Mme Alaux, M. Cotel,
M. Bouillon, M. Bailliart, M. Plisson, Mme Lignières-Cassou, M. Lesage, Mme Tallard,
M. Savary, Mme Quéré, Mme Florence Delaunay, Mme Françoise Dubois, M. François-
Michel Lambert, Mme Le Vern, M. Duron, M. Bardy, M. Calmette, M. Burroni et M. Bricout

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, après le mot :

« biologiques »,

insérer les mots :

« , les sols ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir la mention des sols comme concourant à la constitution du patrimoine commun de la nation.